

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Vigneron - ouvrier qualifié Vigneronne - ouvrière qualifiée		Code fonction 6.32.005	
2. But de la fonction Labourer, sarcler, semer, planter, tailler, traiter, ébourgeonner, palisser, cisailer et vendanger la vigne. Exécuter tous les travaux d'encavage, pressurer, transvaser, filtrer, étiqueter et mettre en bouteilles. Assumer le contrôle et la responsabilité de son propre travail.			
3. Description de la fonction Le/la titulaire travaille au sein d'une hiérarchie structurée; il/elle est à même d'effectuer les tâches spécifiques à son milieu de travail. Il/elle dispose, pour accomplir son travail, d'instructions écrites, verbales, de plans ou d'autres sources d'informations. Il/elle peut, en tout temps, recourir à la hiérarchie. La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la plantation, l'entretien, le traitement et les diverses opérations culturales de la vigne; - la préparation du terrain comprenant entre autres : la fumure, le labourage, les semailles, le sarclage, le buttage et le désherbage; - les travaux de la vigne comprenant entre autres : le piquetage, la plantation de plants, la taille, l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage, le cisaillement et la vendange; - les travaux de cave comprenant entre autres : le pressurage, le transvasage, le filtrage, le traitement des vins, l'étiquetage et la mise en bouteilles; - la préparation des produits de traitement de la vigne ou du sol; - la conduite et l'entretien de véhicules et de machines agricoles; - la conduite occasionnelle du personnel auxiliaire; - l'établissement de fiches de travail; - l'exécution de tâches annexes propres au milieu de travail. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	C	E	D	E	Cl. max. 09
Points	18	7	26	15	25	Total 91